

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-246 du 19 Juillet 1982

portant nomination et promotion, à titre  
exceptionnel et étranger dans l'Ordre  
National du Bénin de Monsieur Bulambo Wa  
MWENDA, Ambassadeur Extraordinaire et  
Plénipotentiaire de la République du Zaïre  
en République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko  
Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolution-  
naire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5  
Juillet 1982 ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du  
21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du  
Bénin ;
- VU le décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier  
de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du  
Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
approuvée par le Conseil Exécutif National en sa séance du 2 Juin 1982 ;
- VU la décision N° 82-40/ANR/CP/P du 24 Juin 1982 autorisant le Président de  
la République à nommer et promouvoir Monsieur Bulambo Wa MWENDA, Ambas-  
sateur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Zaïre en  
République Populaire du Bénin,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans  
l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang à compter du 24 Juin 1982 au  
Grade de Commandeur, Monsieur Bulambo Wa MWENDA, Ambassadeur Extraordinaire  
et Plénipotentiaire de la République du Zaïre en République Populaire du  
Bénin.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1982

pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

  
ADJO Boko Ignace

Le Grand Chancelier  
de l'Ordre National du Bénin,

  
M. S. COULIBALY.

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 Ministères 22 Gde Chanc. 15 ANR 6 CPC 4  
PG/PPC 2 SGG 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 ONEPI 1 ICE et ses Sections 4 DCCT 1  
UMB-FASJEP-INSJA 6 BN-DAN 4 Préfets 6 Intéressé 1 JORPB 1.-